

# Arrêté du Gouvernement de la Communauté française nommant les membres du Conseil supérieur de la Guidance psycho-médico-sociale

A.Gt 27-06-2006

M.B. 18-03-2008

## modification :

A.Gt 05-12-07 (M.B. 13-02-08)

Le Gouvernement de la Communauté française,

Vu la loi du 1<sup>er</sup> avril 1960 relative aux centres psycho-médico-sociaux, modifiée par l'arrêté royal n° 467 du 1<sup>er</sup> octobre 1986 et les décrets des 15 novembre 2001, 31 janvier 2002 et 3 mars 2004;

Vu l'arrêté royal du 30 juin 1976 instituant un Conseil supérieur de la Guidance psycho-médico-sociale,

Arrête :

*modifié par A.Gt 05-12-2007*

**Article 1<sup>er</sup>.** - Sont nommés membres du Conseil supérieur de la Guidance psycho-médico-sociale, à la date du 1<sup>er</sup> septembre 2006, pour une période de quatre ans :

### A. MEMBRES PERMANENTS AVEC VOIX CONSULTATIVE :

1. Déléguée du Ministre : Mme Yvonne HAVELANGE.  
(suppléant : M. P. BEAUFORT).

2. Représentant du Service des centres P.M.S. de l'Administration :  
M. Fabrice AERTS-BANCKEN.

### B. MEMBRES EFFECTIFS :

1) Représentants des centres P.M.S. de la Communauté française :

1.1. Mme Jocelyne MAUDOUX, directrice de centre P.M.S.

1.2. M. Guy MAHIEU, Directeur de centre P.M.S.

1.3. Mme Louise-Marie DUPUIS, conseillère psycho-pédagogique

1.4. Mme Fabienne PENNINCK, conseillère psycho-pédagogique.

2) Représentants des centres P.M.S. officiels subventionnés :

2.1. M. Roger BURLET, directeur de centre P.M.S.

2.2. M. Roger MENGAL, directeur de centre P.M.S.

2.3. Mme Fabienne HENRY, médecin

2.4. Mme Nadyne VERSOLATO, auxiliaire sociale

3) Représentants des centres P.M.S. libres subventionnés :

3.1. M. Guy DE KEYSER, directeur de centre P.M.S., secrétaire général de la F.C.P.L.

3.2. M. Guy BOUDRENGHIEN, directeur de centre P.M.S.

3.3. M. Paul MAURISSEN, auxiliaire social

3.4. Mme Marie ERNST, auxiliaire paramédicale

4) Représentants des Associations de parents :

4.1. Mme Hira LACI, représentante de la F.A.P.E.O.

4.2. M. Jérôme de ROUBAIX, représentant de l'U.F.A.P.E.C.



## 5) Représentants de l'enseignement :

- 5.1. M. Pierre HEBRANT, directeur de l'E.E.S.C.F. d'Auderghem (CF)
- 5.2. M. François VRANCKEN, coordinateur CEFA Ville de Liège (CPEONS)
- 5.3. M. Maurice COLLINGE, chargé de mission à la FESeC (SeGEC)

5.4. M. Jean-François DELSARTE, secrétaire général adjoint de la FédEFoC pour l'enseignement spécialisé (SeGEC)

Observatrice : Mme Claire DESMARETS, directrice Institut Decroly de Bruxelles (FELSI)

**C. MEMBRES SUPPLEANTS :**

## 1) Représentants des centres P.M.S. de la Communauté française :

- 1.1. M. Willy WASTIAU, directeur de centre P.M.S.
- 1.2. M. Robert LINCE, directeur de centre P.M.S.
- 1.3. M. Philippe NISOLLE, conseiller psycho-pédagogique
- 1.4. Mme Patricia COLLIGNON, conseillère psycho-pédagogique.

## 2) Représentants des centres P.M.S. officiels subventionnés :

- 2.1. Mme Michèle LANDERCY, directrice de centre P.M.S.
- 2.2. Mme Marie-Bernadette DESMEDT, conseillère psycho-pédagogique
- 2.3. Mme Viviane VANRECK, directrice de centre P.M.S.
- 2.4. M. Grégory HENRY, auxiliaire social

## 3) Représentants des centres P.M.S. libres subventionnés :

- 3.1. M. Herman VAN DIJCK, directeur de centre P.M.S.
- 3.2. M. Jean-Marie GILEN, directeur de centre P.M.S.
- 3.3. Mme Vincianne Chardomme, auxiliaire sociale
- 3.4. Mme Catherine Langenscheid, directrice de centre P.M.S.

## 4) Représentants des Associations de parents :

- 4.1. Mme Julie FRAITEUR, représentante de la F.A.P.E.O.
- 4.2. M. Serge CAYRON, représentant de l'U.F.A.P.E.C.

## 5) Représentants de l'enseignement :

- 5.1. M. Alfred PIRAUX, chargé de mission de la Zone du Hainaut (CF);
- 5.2. M. Pol SOUDAN, directeur de l'UT de Charleroi (CPEONS);
- 5.3. Mme Joëlle BERTIN, chargée de mission à la FESeC (SeGEC);
- 5.4. Mme Geneviève VANDECASTEELE, collaboratrice FédEFoC. (SeGEC)

**Article 2.** - La Ministre-Présidente, chargée de l'Enseignement obligatoire et de promotion sociale, est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Bruxelles, le 27 juin 2006.

Pour le Gouvernement de la Communauté française :

La Ministre-Présidente, chargée de l'Enseignement obligatoire et de Promotion sociale,

Mme M. ARENA